REPONSE du MR AU MEMORANDUM 2009 DU CWBCI

1- Réactiver la conférence interministérielle des Affaires étrangères pour assurer une harmonisation des politiques belges de coopération internationale et mettre en place des mécanismes de consultation systématique de la société civiles sur toutes les politiques de coopération internationale.

La revendication porte sur trois questions :

- -(i) la coordination et la recherche de complémentarité optimales de tous les acteurs belges de la coopération
- => Accord total parce qu'il s'agit des principes de la déclaration de Paris auxquels la Belgique souscrit.
- (ii) la cohérence des politiques en faveur du développement via la conférence interministérielle des Affaires étrangères => le Ministre Charles Michel a accepté cette revendication dans l'accord avec les ONG. Par contre, en ce qui concerne le format, la conférence interministérielle des Affaires étrangères n'est probablement pas adéquate. Il conviendrait de réfléchir à une structure ad hoc.
- (iii) une attention particulière pour l'éducation au développement et la sensibilisation en termes de concertation entre les acteurs impliqués (dont les différents niveaux de pouvoir).
- 2- Assurer une approche transversale sexo-spécifique dans tout programme de coopération internationale.

Le genre fait également partie des thèmes transversaux de la coopération belge. Le Ministre soutient plusieurs démarches dans ce sens.

3- Imposer des quotas minima de produits locaux et régionaux dans la grande distribution et garantir le respect de normes sociales, environnementales et de qualité qui favorisent la souveraineté alimentaire et l'agriculture familiale durable intégrant l'égalité homme/femme.

Comme l'a déclaré le Ministre Charles Michel, le Mouvement Réformateur souhaite que le gouvernement « porte une attention particulière à la dimension du développement dans les négociations des accords commerciaux, garantisse un traitement spécial et différencié aux pays les moins avancés dans tout accord commercial et élimine toute forme de subvention agricole à l'exportation. » Par ailleurs, il a confirmé « sa volonté d'affecter 10% du budget de la DGCD au développement rural et à l'agriculture à l'horizon 2010 et 15% à l'horizon 2015, d'apporter un soutien particulier à l'agriculture familiale et d'appuyer les organisations paysannes de base ». Donc intérêt pour l'agriculture et attention particulière pour l'agriculture familiale, oui. Il en va de même pour le traitement différencié pour les PMA. La méthode des quotas n'est pas contre pas souhaitable

4- Garantir un **traitement spécial et différencié** pour les pays en développement dans tout accord commercial et d'investissement.

C'est en lien avec la cohérence des politiques en faveur du développement. Nous y sommes favorables tout en restant conscient du besoin de simplifier les procédures et de raccourcir les délais d'exécution de notre coopération.

5- Soutenir le développement durable par la mise en place effective de critères assurant le respect des **normes sociales et environnementales**, au Nord comme au Sud, pour l'accès aux marchés publics.

6- Imposer une contribution obligatoire des distributeurs d'eau pour créer un fonds de solidarité internationale pour l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les pays en développement.

Le Mouvement Réformateur soutient le principe de trouver des sources additionnelles pour le développement, mais les modalités restent à déterminer. Concernant fonds de solidarité internationale pour l'eau (FSIE), la Région wallonne a opté pour un mécanisme de contribution volontaire au lieu d'une contribution automatique via les distributeurs. Ce choix a été fait car le prix de l'eau est amené à fortement augmenter en Belgique dans les prochaines années en raison du financement du plan d'égouttage. Venir rajouter une contribution supplémentaire et obligatoire pour alimenter le FSIE reviendrait à ajouter une charge financière que nous ne souhaitons pas imposer aux consommateurs. Nous pensons qu'il est préférable de porter le financement de ce fonds au budget de la

Coopération au Développement. La Coopération au Développement jouit d'une expertise bien plus poussée que les Régions en la matière, elle sait avec précision les endroits où il faut agir en priorité au niveau de l'approvisionnement en eau. Fort de cette expertise, les actions menées seront plus efficaces et plus utiles.

7- Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 3% par an, afin d'atteindre l'objectif de diminution des gaz à effets de serre de 30% d'ici 2020.

L'Europe en général et la Belgique en particulier souhaitent être leader dans le combat contre le réchauffement climatique. Pour atteindre cet objectif, nous voulons développer et soutenir une économie de plus en plus verte. Ce « greening » de l'économie doit se faire progressivement. Nous n'arriverons à une société verte et durable qu'en prenant le temps d'inscrire les changements nécessaires dans toutes les structures de notre société.

S'imposer des objectifs chiffrés dans un laps de temps relativement court peut avoir des effets contre-productifs. Des délocalisations dans pays moins soucieux de préserver l'environnement ou qui ne sont pas liés au protocole de Kyoto sont une réalité. Le réchauffement climatique ne tient pas compte des frontières, il doit en être de même pour les politiques de diminution des émissions de CO2. La réflexion doit être globale afin de ne pas seulement déplacer le problème. Le MR pense qu'il est préférable d'agir pour conserver nos entreprises chez nous. Fort de notre expertise en matière environnementale (extraction de fumées et polluantes, recyclage des déchets, énergies renouvelables), nous pensons qu'il est plus judicieux d'encadrer les activités industrielles et d'améliorer le rendement écologique de celles-ci progressivement et rationnellement. Pour cela, nous voulons poursuivre l'investissement dans la recherche afin d'inscrire ce « greening » de notre industrie dans une démarche durable. Pour des effets concrets, durables et partagés il faut se donner du temps.

8- Introduire au niveau des entités fédérées des clauses environnementales et sociales dans les mécanismes de développement propre.

Dans le cadre de la Coopération au Développement, l'environnement est un thème transversal qui transparait dans chaque projet. Cela se traduit concrètement par l'enseignement d'une gestion pertinente de l'environnement et de ses ressources. Nous mettons l'accent sur la formation et la sensibilisation afin de rendre les destinataires de cette aide autonome dans la gestion rationnelle de leurs ressources et de l'énergie.

Cette politique a bien entendu des effets positifs sur l'environnement mais davantage encore sur le tissu social de la société. Sensibiliser et mobiliser autour d'une gestion durable permet de structurer un réseau social dans lequel chacun peut trouver une place et une responsabilité. Il faut utiliser l'expertise locale et la combiner à nos avancées technologiques, dans le respect de nos engagements internationaux, notamment auprès de l'OIT et de l'OCDE.

Le MR s'engage concrètement dans cette voie dans le cadre de sa campagne électorale. Nous avons décidé de compenser une grande partie du carbone émis durant cette campagne en

	soutenant un projet de valorisation des déchets en Inde. Nous utilisons les expertises et les techniques locales en la matière et nous les combinons à nos connaissances en matière de biomasse. De l'emploi est créé localement, dans une perspective durable et respectueuse de l'environnement.
9- Favoriser l'articulation des actions collectives des migrants avec les actions de solidarité internationale des collectivités locales, afin de créer des dynamiques de codéveloppement favorisant également l'intégration des communautés migrantes en Belgique.	Il faut différencier ici les problématiques des politiques d'intégration, des politiques d'immigration (avec éventuellement des projets retour) et des projets de coopération au développement qui peuvent être portés par les associations de la diaspora. Il est possible d'articuler ces dernières avec des initiatives locales, mais il conviendrait d'en analyser la pertinence.
10- Implémenter le travail décent dans la politique internationale de la région wallonne/Communauté française.	-
11- Traduire le consensus européen pour l'éducation au développement et la sensibilisation dans les politiques et stratégies d'éducation citoyenne des institutions communautaires.	Le consensus européen est un document de référence très intéressant qui devra notamment être analysé par le gouvernement.
12- Soutenir le renforcement des acteurs de développement en créant et intensifiant les conditions favorables aux initiatives associatives et aux synergies entre elles, notamment par les moyens financiers adaptés à ces ambitions.	Accord avec la recherche de synergies et de coordination des acteurs associatifs en relation avec les pouvoirs publics. Pour cela, le CWBCI paraît un organe intéressant car regroupant tout ces acteurs. Il conviendrait par contre d'analyser son mode de fonctionnement et ses résultats actuels en matière de synergies et coordination pour évaluer les éventuels besoins de financement.
13- Reconnaître le rôle spécifique des autorités locales en matière de coopération au développement.	Le MR est bien évidemment favorable au rôle que les communes peuvent jouer dans la coopération au développement et a pris des initiatives afin de stimuler leurs actions (appel à projet lancé en avril 09).
14- Renforcer le rôle consultatif du CWBCI.	Le MR est disposé à envisager que le CWBCI puisse être impliqué d'avantage dans les travaux préparatoires des commissions mixtes, comme c'est le cas avec les acteurs indirects.